

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 234 promulguant Le décret du 3 juin 1913, portant approbation du 1^{er} arrêté du 19 avril 1913, (crédit supplémentaire au budget local. Exercice 1913).

n° 234

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 juin 1913

Numéro JO
n° 200 du 30/06/1913

Date du numéro
30 juin 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 3 juin 1913 portant approbation de l'arrêté du 19 av il. 1913 ouvrant un crédit supplémentaire au budget local. Exercice 1913 :

TEXTE INTÉGRAL

ArL. 1, — Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté suivant Sa forme et teneur, le décret du 3 juin 1915 portant approbation de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 9000 francs au chapitre XII art. 5, du budget local pour l'exercice courant Art II. — Le présent arrêté sera enregistré et Communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A BONHOURS.